

Débloquer un compte suite à un trop grand nombre de saisie du mot de passe

• Demander un nouveau code d'activation

Lors de la saisie des identifiants de connexion en vue d'accéder à une téléprocédure du ministère de l'agriculture, si le mot de passe est incorrectement saisi, votre compte se bloque au-delà de 10 essais infructueux.

Voici comment le débloquent.

Une fois que vous avez accédé au service d'inscription :

- 1 Choisissez « J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte ».

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je souhaite créer un compte.

Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.

Je souhaite modifier mon mot de passe.

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquent leur compte.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

- 2 Le système reconnaît que votre compte est bloqué. Cochez « Je souhaite débloquent mon compte ».

- 3 Vous devrez alors demander à réactiver votre compte en :

- Saisissant votre code d'activation si vous en avez (voir « [Vous avez oublié votre mot de passe et disposez d'un code d'activation Ministère](#) »).
- Saisissant le code d'activation qui vous sera envoyé par courrier dans un délai de 5 jours maximum, sinon (voir « [Vous avez oublié votre mot de passe et ne disposez pas de code d'activation](#) »).